

“ Qu’une parfaite égalité religieuse implique égalité dans la jouissance de tout avantage procuré par l’État en matière d’éducation :

“ Qu’un grand nombre d’Irlandais sont actuellement empêchés de jouir de l’enseignement universitaire, ainsi que des honneurs et des émoluments qui s’y rattachent, par suite de leurs convictions religieuses en ce qui concerne le système actuel d’éducation :

“ C’est pourquoi nous réclamons un changement dans le système d’enseignement secondaire et universitaire de nature à mettre ceux qui ont à faire valoir ces objections au point de vue de la conscience sur un pied d’égalité avec le reste de leurs concitoyens, en ce qui concerne les honneurs, les émoluments, examens, direction et représentation universitaires.

“ Que nous devons demander au gouvernement d’agir d’urgence en ce qui concerne cette importante et nécessaire affaire. ”

Il est à remarquer que l’adoption de la seconde résolution a été proposée par un protestant, le vicomte Powercourt.

---

MADAGASCAR.—L’administration française à Madagascar vient de signer un traité avec les religieuses Saint Joseph de Cleuny, en vertu duquel elle accorde à cette communauté certains avantages pécuniaires à la condition que ces religieuses ouvriront, dans la grande île africaine, des écoles qu’elles conduiront à leur guise, naturellement. Le traité est pour une période de vingt-cinq années, du 1er janvier 1898 au 31 décembre 1922.

Cette même administration s’applique de son mieux, en France, à laïciser les écoles tenues par des religieuses. Il est évident que, tout en s’inspirant du mot de Gambetta : “ Le cléricalisme, voilà l’ennemi ! ” elle se souvient de cette autre parole qu’il prononçait en une heure de bon sens : “ L’anticléricalisme n’est pas un article d’exportation. ”

Hélas ! pourquoi faut-il qu’en notre pauvre province de Québec, il ait été trop souvent un article d’importation

---

PERSE.—On avait déjà noté l’effet produit sur le fanatisme musulman en Asie par les événements d’Arménie et le triomphe des armées turques dans la guerre gréco-turque. Les *Missions catholiques* du 14 janvier nous apportent à ce sujet de nouveaux détails dus à la plume de Mgr. Lesné, délégué apostolique de la Perse, lequel écrit d’Ourmiah, à la date du 11 décembre dernier.

Il paraît qu’en dépit de la bonne volonté et des intentions du Souverain, les chrétiens sont tout simplement soumis au régime de l’arbitraire. “ Bien que la persécution ne soit pas ouverte-